



CDI

Protocole sanitaire

Le CDI n'est plus accessible

L'emprunt des documents reste possible.

Les emprunts

Faire son emprunt depuis la maison :

J'utilise mon compte ENT et j'accède à mon compte en ligne sur le CDI virtuel pour réserver mon document.

(Ressources en ligne)

Je **recherche mon document dans le catalogue en ligne**, une fois que j'ai trouvé mon document, je clique sur "**Localiser le document**", puis sur "**Réserver un exemplaire**"

Dès que les documents sont disponibles, ils sont remis à l'élève dans sa salle de classe par le professeur documentaliste.

Les retours des documents : dans les salles de chaque classe

Je ramène mes documents **dans ma salle de classe** et je les dépose **dans la boîte des retours** des documents du CDI.



**Les documents sont mis en quarantaine
3 jours avant d'être remis en accès.**